Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20150629-VD20150629-046-DE

Date de télétransmission : 01/07/2015 Date de réception préfecture : 01/07/2015

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

46

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 29 juin 2015



Président : M. MILLOT Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI)

**Membres absents** : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés des tremblements de terre survenus les 25 avril et 12 mai 2015 au Népal - Attribution de subvention

Monsieur le Maire, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 25 avril et le 12 mai 2015 , un séisme de magnitude 7,8 a frappé le Népal, dévastant de nombreuses parties de ce territoire et notamment les régions Ouest et Centrale.

Ce phénomène constitue pour ce pays une catastrophe naturelle majeure avec un bilan officiel faisant état de plus de 10 000 victimes et plusieurs dizaines de milliers de sinistrés.

La Ville de Dijon ne saurait rester étrangère au mouvement de solidarité qui s'est exprimé à cette occasion, notamment par l'intermédiaire des associations et organismes humanitaires, parmi lesquelles l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne ». Cette association fondée en 1978 et située à Dijon a pour but de venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles partout dans le monde.

Elle propose notamment un secourisme d'urgence très spécialisé pour agir dans les cas de détresse les plus imprévisibles et les plus meurtriers tels que les tremblements de terre, les inondations, les ouragans ou les éruptions volcaniques.

Quatorze membres de l'association sont partis à Katmandou avec plus de 1,5 tonnes de matériel d'urgence afin de porter assistance aux sinistrés. Pour mener à bien sa mission, l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Ville.

Compte tenu de l'importance du travail accompli par cette association et de l'ampleur considérable de la catastrophe pour le Népal, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider d'attribuer à l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » une aide exceptionnelle de 5 000 € pour lui permettre de porter assistance aux sinistrés du tremblement de terre survenu le 25 avril 2015 au Népal ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

